



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 47986

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre de la défense sur le manque d'équipement en matériel informatique de très nombreuses brigades de gendarmerie. L'absence de télécopieurs est également un réel handicap. La présence de fax est pourtant un élément appréciable qui permet des gains de temps importants et qui ne pourrait qu'accroître l'efficacité, déjà grande, des gendarmes. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'il entend adopter pour renforcer l'informatisation des brigades et les doter de moyens de communication modernes.

Texte de la réponse

Les différents points évoqués par l'honorable parlementaire appellent les réponses suivantes : 1/ La gendarmerie nationale a achevé en 1996 le programme de déploiement initial des matériels de bureautique lancé en 1990. Ce programme aura permis d'installer plus de 7 000 micro-ordinateurs dans la plupart des unités ainsi que dans les écoles. Par ailleurs, la gendarmerie a passé des conventions avec la marine nationale, l'armée de l'air et la direction générale de l'aviation civile pour doter les gendarmeries maritime, de l'air et des transports aériens de matériels identiques. Toutefois, la durée de vie d'un matériel bureautique, fixée à cinq ans, a contraint la gendarmerie à entamer, dès 1995, un programme de rénovation de ses configurations micro-informatiques. Dans ce cadre, la totalité des machines installées en 1990 et la majeure partie de celles livrées en 1991 ont été renouvelées en 1995 et 1996. Le remplacement du reliquat du parc des matériels mis en place en 1991 et d'une première tranche des équipements livrés en 1992 sera poursuivi en 1997, entraînant un accroissement de la durée de vie de certaines configurations à six ans. Compte tenu de l'usure plus rapide de certains composants, les matériels installés dans les unités d'outre-mer en 1993 ont fait l'objet d'une procédure de renouvellement anticipé qui, entamée en 1996, sera entièrement réalisée en 1997 ; 2/ Pour ce qui concerne les télécopieurs, les crédits alloués par l'Assemblée nationale en 1996 ont permis, d'une part, de doter toutes les brigades de recherches de ces matériels et, d'autre part, de réaliser une expérimentation dans les brigades territoriales du groupement de gendarmerie du Var. Il est à noter que l'équipement en fax de l'ensemble des 3 600 brigades territoriales nécessiterait une allocation budgétaire estimée à 18 millions de francs et induirait des frais de fonctionnement que seuls les résultats de l'expérimentation en cours permettront de déterminer. Aussi, eu égard au contexte budgétaire actuel, le programme d'acquisition de télécopieurs au profit des unités territoriales de gendarmerie a été reporté à la période 2005-2008.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47986

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 626

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1359